

**PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 15 JUILLET 2025 A 19H00**

Salle de réunion Maison de la Vallée Verte

Sur convocation en date du 9 juillet 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 15 juillet 2025 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 15

Présents :

MM. MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel – CHARDON Patrick - GUIBERTI Frédéric – BRON Marc – VILLARET Bernard - BONNET Pierre – LETONDAL Vincent – DUFOURD Pierrick – BOSSON Jean-François – VANDERMALIERE Gilles -

MMES SCHERRER Fabienne - NOVEL Martine – VAUDAUX Séverine – ROCH Jacqueline – VERDAN Julie.

Absent :

- Joël BAUD GRASSET,

Absents excusés :

- SAILLET Patrick,
- DETRAZ Laurent,
- COSTAZ Jean-Paul,
- DUFOURD Pierrick (quitte la séance à 19h45),
- NAMBRIDE Christian,
- VAUDAUX Célia,
- CHAUTEMPS Pierre,
- DESBIOLLES Laurent

Pouvoirs :

- M. SAILLET Patrick donne pouvoir à M. BOGILLOT Emmanuel.
- M. DESBIOLLES Laurent donne pouvoir à Mme VAUDAUX Séverine.
- Mme VAUDAUX Célia donne pouvoir à M. LETONDAL Vincent.

Secrétaire de séance : M. BOGILLOT Emmanuel

Le quorum étant atteint, M. MUSARD déclare la séance ouverte.

I. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

M. Emmanuel BOGILLOT est nommé secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23/06/2025

Décision : M. Marc BRON fait remonter une coquille dans le PV qui n'entrave en rien la compréhension. En l'absence d'autre remarque, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

POUR : 18 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE le procès-verbal du 23/06/2025.

III. INTERVENTION DE MME LA SOUS-PREFETE DE THONON-LES-BAINS

M. le Président donne la parole à Mme Véronique LARON, Sous-Préfète de l'arrondissement de Thonon qui a sollicité une intervention en séance de conseil communautaire pour rencontrer les élus de la vallée et connaître les projets que la CCVV et les 8 communes souhaitent inscrire au CRTE (Contrat de Relance pour la Transition Ecologique). Mme la Sous-Préfète organisera dans un second temps des visites communales.

1. Projets CCVV

M. Patrick CHARDON, Vice-Président en charge des travaux, présente les projets sur lesquels travaille la CCVV :

- Projet de réaménagement de l'espace sportif polyvalent sur 3.5 hectares pour un coût estimé à 5,5 millions d'euros avec une participation du Département à hauteur de 4 millions d'euros.
- Rénovation du gymnase intercommunal pour un coût estimé à 3 millions d'euros avec le soutien du Département à hauteur de 1 à 1.4 million d'euros, cela reste à affiner.
- Construction d'une école maternelle sur la commune de Villard.
- Construction d'un réseau de chaleur dont la chaufferie serait située dans le gymnase pour chauffer les bâtiments intercommunaux.
- Construction d'un service technique pour les services techniques de la CCVV. Notre agent travaille actuellement dans un local exigü et inadapté au sein du gymnase.

2. Bogève

M. Patrick CHARDON, Maire de Bogève, indique que la commune travaille sur la rénovation de la salle des fêtes qui nécessite des travaux avec l'aménagement d'un préau. Les travaux vont démarrer au mois d'avril 2026. Le coût de l'opération est estimé à 500 000 €.

3. Boège

Mme Fabienne SCHERRER, Maire de Boège, ne se représentera pas donc elle ne veut pas engager ses successeurs. Trois projets demeurent néanmoins incontournables :

- Une piste de mobilité douce qui doit se faire sur l'entrée nord de la commune pour faciliter et sécuriser la circulation des personnes.
- La rénovation du Presbytère qui fait office de Maison des Associations. La toiture n'est plus étanche, l'enveloppe du bâtiment n'est pas isolée, l'installation électrique doit être mise aux normes et la plomberie doit être reprise.
- Des aménagements routiers en prévision du futur collège prévu pour 700 élèves.

4. Villard

M. Pierrick DUFOURD, Maire de Villard, rappelle que le projet principal reste le projet de l'école maternelle. Du fait qu'il soit reporté de quelques années, la commune de Villard ne peut pas s'engager sur d'autres projets ambitieux puisqu'il faut conserver la réserve financière pour le projet d'école. La commune prévoit de réhabiliter un gîte communal et quelques petits aménagements pour les jeunes type city-stade.

5. Saint André de Boège

M. Jean-François BOSSON, Maire de St André de Boège, indique que la commune projette de réhabiliter l'ancienne école de la Corbière qui sert aujourd'hui de salle de motricité au RDC. A l'étage la commune prévoit l'aménagement de bureaux pour accueillir des professions médicales pour pallier la difficulté d'obtenir des rendez-vous médicaux. Pour cela il faudra prévoir l'aménagement d'un ascenseur pour garantir l'accessibilité du bâtiment.

6. Saxel

M. Frédéric GUIBERTI, Maire de Saxel, annonce que la rénovation de l'église va se poursuivre qui a déjà reçu le soutien de l'Etat pour les deux premières phases. Une troisième phase de travaux est prévue pour 2027. Par ailleurs, ils vont également travailler sur la réfection de gîtes communaux.

7. Habère-Poche

M. Vincent LETONDAL, Maire d'Habère-Poche, présente le projet de requalification du cœur de village (cinq phases) : voie de mobilité douce, réduction de la vitesse, réfection de voirie et des espaces publics. La première phase s'achève.

Autres projets en cours ou étudiés :

- Transformation de l'ancienne agence postale, libérée en novembre, en cabinet médical (deux médecins déjà candidats).
- Réhabilitation d'un gîte communal détruit par un incendie en 2023 (travaux envisagés en 2025).
- Rénovation de l'ancienne école primaire, devenue Maison des associations (25 associations accueillies).
- Réflexion sur l'avenir de la station de ski ; diversification engagée autour du VTT.

8. Habère-Lullin

Mme Séverine VAUDAUX, Adjointe au maire, représente la commune d'Habère-Lullin en l'absence de M. Laurent DESBIOLLES.

La commune travaille sur différents projets :

- Réhabilitation du presbytère (chantier d'envergure).
- Poursuite de la rénovation de l'église (reprise de la toiture du clocher).
- Extension de la cantine scolaire, saturée par la fréquentation de l'école et de la crèche.
- Aménagement d'aires de jeux et d'un city-stade dans le parc communal.

M. Pierrick DUFOURD quitte la séance à 19h45 pour participer à la réunion de conseil municipal de sa commune.

IV. ESPACE SPORTIF POLYVALENT : AVANCEMENT DU PROJET

M. Patrick CHARDON, Vice-Président en charge des travaux, indique que des sondages complémentaires sont nécessaires pour confirmer l'implantation du bâtiment avant validation de l'APS. Les conclusions de l'étude géotechnique sont attendues en août.

M. Vincent LETONDAL s'enquiert des contraintes pesant sur les autres équipements (pumptrack, etc.) sensibles aux fissures. M. CHARDON répond que le risque est moindre mais qu'il convient de limiter les travaux lourds pour préserver le budget.

Deux devis ont été reçus pour l'étude « Loi sur l'eau », d'un montant quasi identique (écart d'environ 200 €). M. CHARDON propose de retenir HYDRO ECO, déjà familiarisé avec le site (en charge des études environnementales du PLU de Boège). M. LETONDAL suggère néanmoins de négocier afin d'aligner le prix sur celui d'AMETEN.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 18 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à retenir l'offre de l'entreprise HYDRO ECO.

V. FINANCES LOCALES : DECISION MODIFICATIVE

M. le Président informe les élus du Conseil Communautaire qu'il convient de valider la décision modificative suivante afin de régulariser certaines écritures et dépenses non prévues :

Dépenses de fonctionnement				Dépenses d'investissement			
Chapitre	Article	Objet	Montant	Chapitre	Article	Objet	Montant
65	65748	Subvention secours catholique	8 000 €	40	13916	Reprise subvention (sub SDIS pour travaux toiture caserne pompiers)	118 €
023	023	Virement à la section d'investissement	4 133 €	204	20421	Conteneur déchets de venaison - Fédération de chasse	2 360 €
				21	21838	Ordinateur mis à disposition à France Service	1 655 €
Total dépenses de fonctionnement			12 133 €	Total dépenses d'investissement			4 133 €
Recettes de fonctionnement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Objet	Montant	Chapitre	Article	Objet	Montant
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	22 178 €	021	021	Virement de la section de fonctionnement	4 133 €
042	777	Reprise subvention (sub SDIS pour travaux toiture caserne pompiers)	118 €				
		Fraction compensatoire de la TFPB et TH résidences principales	- 246 €				
73	7351	Fraction compensatoire CVAE	219 €				
731	73111	Impôts directs locaux	- 12 608 €				
731	73114	Impôt forfaitaire Entreprises de Réseaux : IFER	- 438 €				
731	73133	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : TEOM	2 363 €				
74	741124	DGF : Dotation interco	- 3 520 €				
74	74832	Compensation TVA au titre de la CVAE et CFE	36 849 €				
		Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	- 32 782 €				
74	74833		- 32 782 €				
Total recettes de fonctionnement			12 133 €	Total recettes d'investissement			4 133 €

M. Vincent LETONDAL prend la parole pour signaler comme il l'a fait en réunion de bureau la semaine précédente que le prix de l'ordinateur portable lui semble bien trop élevé. Plusieurs élus partagent sont point de vue. Mme Séverine VAUDAUX estime qu'il faudrait faire réparer l'ordinateur.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 18 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE la décision modificative présenté par le Président.

VI. DEMANDE DE SUBVENTION DU SECOURS CATHOLIQUE

M. le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire que lors du dernier Conseil Communautaire il a été décidé de reporter le vote de cette demande de subvention et d'augmenter le budget « associations » de 8 000€.

Le Secours Catholique n'a pas fait de demande depuis longtemps. Le dispositif consiste à acheter des denrées en supermarché puis à les revendre à 50 % du prix, sur orientation de l'assistante sociale du secteur.

Considérant que la décision modificative prévoit cette augmentation, M. le Président propose aux élus du Conseil Communautaire de bien vouloir valider le versement de cette subvention au Secours Catholique.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 18 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 8 000 € au Secours Catholique.

VII. RESSOURCES HUMAINES : PROJET DE DELIBERATION POUR LA PARTICIPATION A LA MUTUELLE DES AGENTS

M. le Président informe les élus du Conseil Communautaire qu'il convient de soumettre un projet de délibération concernant la participation financière de la mutuelle des agents au Comité technique du CDG74 avant le 25 août 2025 pour une validation au 25 septembre 2025.

Il rappelle que cette participation, tout comme la prévoyance devient obligatoire à compter du 01 janvier 2026.

M. le Président propose aux élus de prendre en charge une participation d'un montant de 50€ brut par agent par mois toute catégorie confondue.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 18 (dont 3 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial, une participation mensuelle de 50€ brut par agent toutes catégories confondues.

VIII. SIVALOR

M. le Vice-Président Jean-François BOSSON informe les élus que la CCVV va bénéficier prochainement d'un remboursement de la part du SIVALOR dû à la vente d'électricité mais également de la vente de matériaux issus des déchets recyclables et des soutiens de CITEO. Le montant s'élève à 89 054.41€.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,



POUR : 22 (dont 4 pouvoirs)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Autorise le Président à signer la convention de reversement avec le SIVALOR pour un montant de 89 054,41€.

IX. CONVENTION TDF

M. le Président informe les élus du Conseil Communautaire que le bail avec TDF arrive à échéance à la fin du mois d'août 2026. Ce bail qui a été signé en 2014 pour une durée de 12 ans concerne la location des sites de chez Jacquemet sur la commune de Boège et des Granges sur la commune de Villard.

M. LETONDAL explique qu'il y a de nombreuses communes qui sont en difficulté avec VALOCIMES qui fait en sorte de rendre les prix plus lucratifs pour les communes et augmentent les loyers pour les opérateurs ce qui conduit certains opérateurs à quitter le site et solliciter les communes pour l'installation de nouvelles antennes.

Malgré une proposition intéressante, et considérant que tout se passe bien avec TDF, M. le Président propose aux élus de demander une revalorisation de notre loyer annuel sur les deux sites à TDF.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 22 (dont 4 pouvoirs)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à demander une revalorisation des loyers annuels des sites de Boège et de Villard., ainsi qu'à signer le futur avenant.

X. MEDIATHEQUE : BRADERIE D'AUTOMNE

M. le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité d'effectuer un désherbage au sein de la Bibliothèque Médiathèque intercommunale.

Il rappelle que le désherbage est une procédure permettant une meilleure gestion du fond documentaire, dans le but de gagner de la place, et d'avoir des collections actualisées.

Il est proposé que les livres qui seront retirés du fond de la médiathèque soient mis en vente lors d'une braderie cet automne pour un montant de 50 centimes par livre.

Pour le moment la date n'est pas fixée, elle sera communiquée ultérieurement par la directrice de la médiathèque.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 22 (dont 4 pouvoirs)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VALIDE la proposition du Président pour la vente des livres à 50 centimes l'unité.

XI. SCOT : LE POINT SUR LE DOSSIER

Mme Fabienne SCHERRER, Vice-Présidente du SCOT, rend compte des échanges depuis la réunion du

23 juin 2025. Arve et Salève souhaitent quitter le syndicat pour rejoindre le SCOT du Genevois. Les cabinets ayant travaillé sur le dossier ont estimé le coût de cette sortie à 38 000 €. Arve et Salève refusent de payer. Selon les échanges avec la DDT, leur départ est loin d'être acté, compte tenu des conséquences sur les documents stratégiques. De plus, leur sortie pourrait inciter la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) à redéfinir les périmètres et à intégrer la CCVV au SCOT du Genevois. Par prudence, le comité syndical a donc été reporté.

XII. QUESTIONS DIVERSES.

1. Cartons bruns

M. BOSSON invite les communes à indiquer si elles souhaitent disposer de conteneurs supplémentaires pour le carton brun. Les conteneurs existants sont souvent pleins dès le mardi, alors que la collecte intervient le vendredi. Il serait plus économique et écologique d'augmenter le nombre de conteneurs, financés par CITEO, plutôt que d'augmenter la fréquence de collecte.

2. Collecte des textiles

M. BOSSON indique que les collectes de textile sont suspendues par la SCOP « Le Relais Bourgogne ». Cette filière est perturbée à l'échelle nationale car les opérateurs protestent contre l'eco-organisme Eco-TLC ; accusé par les opérateurs de ne pas reverser une part suffisante de recettes perçues par l'écocontribution. En effet, les recettes que les opérateurs perçoivent ne couvrent pas les coûts opérationnels de collecte. Différentes actions d'ampleur ont été menées au niveau national. Il semblerait que les opérateurs aient déjà été entendus. Les collectes devraient pouvoir reprendre rapidement.

3. Accord local

M. Marc BRON indique que le conseil municipal d'Habère-Poche a voté contre la proposition de la CCVV en faisant une contre-proposition.

Séance levée à 20h25